



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, le DIX JUILLET

Le Conseil d'administration du CCAS de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 2 juillet 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 - Présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes pour : 13 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Etaient présents : M. Camille BOUGE, Mme Nadine GIORDANO, Mme Laurence HALTER, Mme Jocelyne HENSELER, Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE, Mme Christine PROVOST, Mme Jeannine RAYNAUD, Mme Magali STUMPF, Mme Liliane WATRY, M. Stéphane LELUIN, Mme Nancy LELUIN-DEDULLE.

Absents excusés : M. Karim FGHOUL (pouvoir à Jocelyne HENSELER), Mme Martine CRESSON (pouvoir à Camille BOUGE).

Absents non excusés :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES DU CCAS

- Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de prendre un règlement intérieur des aides sociales facultatives qui définit la nature, les conditions et les modalités d'attribution des aides dans le cadre de l'action sociale facultative du CCAS de Tourrettes.
- Vu l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles prévoyant que « le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables ».

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du président et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur des aides sociales facultatives du CCAS de Tourrettes et le formulaire des pièces justificatives tel que présenté en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Camille BOUGE



